

droit d'entrée proportionnel suivant l'âge et assura le service de la pension de retraite des femmes en déterminant dans quelles conditions, basées sur l'équité, fonctionnerait leur caisse de retraites. Il fut même décidé que l'on appliquerait cette mesure rétrospectivement depuis 1860, époque de la création de la caisse distincte des femmes.

Ce vote était un acte de justice, réparant en partie l'attribution faite aux hommes pendant tant d'années, jusqu'en 1883 de la totalité, puis de 1883 à 1885 des neuf dixièmes des recettes honoraires.

Comme on le voit ; par les diverses modifications successives, du Règlement, ce dernier si défectueux d'abord est maintenant considéré comme répondant à des données scientifiques. Il a été souvent imité ou étudié par des fondateurs de Sociétés similaires et par des personnes qui désiraient modifier les Statuts de leur Société ou étudier les questions mutualistes.

Dans un autre ordre d'idées, divers progrès ont pu être réalisés. Un traité avec les pharmaciens, plusieurs fois révisé, assure à des conditions avantageuses des médicaments de première qualité.

Le service des malades fonctionne admirablement et fait le plus grand honneur au dévouement des inspecteurs. La bonne renommée de la Société lui a permis d'obtenir le concours de médecins distingués, assez nombreux pour que chaque malade en trouve dans son quartier : le zèle de ces docteurs est sans doute aussi une des grandes causes du développement de cette Société.

Le contrôle financier se fait d'une manière très stricte et très satisfaisante. La société n'a eu que deux trésoriers depuis plus de 30 ans et leur dévouement au-dessus de tout éloge ne s'est jamais ralenti.

St-Athanase

" Les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe à Iberville offrent leurs plus sincères condoléances à M. J. B. Meunier leur confrère et prennent une part bien vive à l'affliction dont Dieu l'a frappé, en lui enlevant son épouse, Rose Delima Jetté, décédée le neuf courant à l'âge de 29 ans."

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe à Iberville, à leurs différentes réunions qui ont eu lieu jusqu'à ce jour :

1° Que la salle de réunion soit transportée des bâtisses de l'aqueduc au bas de la sacristie de l'Eglise paroissiale.

2° Que les assemblées du Comité de Régie soient tenues en cette salle les deuxième et quatrième dimanche de chaque mois, une demi-heure après la messe paroissiale.

3° Qu'une amende de cinq cents sera imposée à tout membre qui n'assistera pas à l'assemblée générale du premier dimanche, chaque mois.

Le Comité de Régie Central ayant été consulté en rapport avec ces résolutions, a cru devoir, à sa séance du 12 courant, les approuver sans restriction en vertu du pouvoir dis-

crétionnaire à lui donné par l'article 33 de la Constitution et d'autres articles s'y rapportant. A dater d'aujourd'hui, il y aura donc obligation pour les intéressés de s'y conformer jusqu'à ce qu'il leur plaise de les rappler de la même manière exactement que pour l'adoption d'icelles.

A la même séance ci-haut mentionnée du Comité Central, il a été décidé avec raison de permettre à nos dévoués collaborateurs de St-Athanase, d'admettre en dehors de leur paroisse mais dans les limites du diocèse de St-Hyacinthe, des membres qui relèveront de leur succursale jusqu'à tels membres ainsi admis soient en nombre suffisant pour être aussi érigés en succursale dans leurs paroisses respectives.

De plus et enfin, comme nous l'avons fait remarquer déjà pour St-Dominique et pour St-Hugues, les amendes *extra* qui y seront imposées pour non assistance à leurs diverses assemblées respectives, soit aux membres du Comité de Régie, soit aux simples membres, pourront être par eux employés à des fins purement locales—ce qui est de toute justice.

Il ne faut pas oublier cependant que les amendes pour non assistance aux funérailles d'un confrère décédé dans les limites de la localité par exemple, de même que toutes les autres impositions directes du règlement général sont reversibles à la caisse commune. De même, particulièrement, l'amende pour défaut d'assistance aux assemblées du premier dimanche d'octobre et d'avril.

Comité de Régie

LUNDI, 19 SEPT. 1892.

Présidence de Désiré Dumaine, écr, 2ème Vice-Président.

Présents, MM. J. Bernard, J. B. Morin, J. B. Hevey, I. Leduc, F. Lajoie, L. Cordeau, J. H. Morin, H. Langelier, A. Lefebvre.

Après lecture et sur proposition de M. J. Bernard, appuyé par M. J. B. Morin, le dernier rapport est approuvé.

Application pour bénéfices de M. Etienne Patenaude, 15 septembre.

Resolu de payer les montants suivants tout ce que requis ayant été fourni.

Pierre Hébert, du 2 septembre au 19 sept., \$4.00.

François X. Burque, du 29 août au 12 sept., \$6.00.

Demandes pour admission et certificats requis pour les aspirants suivants sont déclarés admis :

Pierre Larivière, menuisier, 36 ans, St-Judes.

Hilaire Fontaine, journalier, 29 ans, St-Judes.

Arthur Lapointe, engagé, 22 ans, St-Hyacinthe.

Joseph Tremblay, tanneur, 23 ans, St-Hyacinthe.

Conformément à la résolution résultant du vote d'approbation rapporté aux dernières assemblées mensuelles de septembre, le Comité charge le Secrétaire-trésorier d'effectuer le placement d'une somme de \$1,500 à la Corporation des Révérends P. Dominicains de cette ville, à \$5.25 p. c. d'intérêt payab. semi annuel-

lement et avec faculté, respectivement pour la dite Corporation des RR. PP. Dominicains et l'Union St-Joseph, de rembourser, ou pour l'Union St-Joseph, de retirer, après un avis d'au moins six mois de part ou d'autre, telle somme de quinze cents piastres ou partie d'icelle. Le Secrétaire-trésorier devra se faire assister, pour opérer le placement susdit du Révd. J. A. Gravel, Ptre, V. G. du diocèse, et de telles autres personnes qu'il croira nécessaires ou utiles.

Rapport des Succursales Bureaux etc, pour le mois d'août.

St-Hugues

Balance de juillet.....	\$42.50
Recette d'août.....	48.20
Ensemble	\$90.70
Payé à Sec.-trés.-gén.....	\$35.00
Joseph Lapointe.....	3.50
Horm. Marcotte.....	4.00
Edouard Lesage.....	4.00
Frais de port.....	0.25
Examen d'aspirants.....	2.00

Ensemble

Reste en caisse

Acton-Vale

Balance de juillet	\$18.83
Recette d'août.....	67.35
Ensemble	\$86.18
Payé : E. Charpentier..	\$19.00
Alphonse Grégoire.....	12.00
Charles Riendeau..	2.00
Frais de port.....	0.50
Sec. Trés. général.....	25 00

Ensemble

Reste en mains.. ..

(A suivre)

Bedford

Bedford déplore aujourd'hui la perte d'un de ses plus anciens citoyens. M. Joseph Cyr, père, décédé le 10 septembre courant à l'âge de 68 ans.

Né à St-Athanase, il s'en alla résider à St-Sébastien vers l'âge de quinze ans : il y épousa Delle Flavie Campbell et se rendit aux Etats-Unis d'où il revint à Stanbridge, puis à Bedford qu'il habitait depuis 17 ans au moment de sa mort et où il possédait des propriétés pour un montant de \$45,000. Doué d'une vigueur et d'une activité peu commune, il a contribué à la construction d'environ la moitié de la ville de Bedford. Il fut aussi conseiller du township de Stanbridge et directeur de la Société d'agriculture durant plusieurs années. Environ huit cents personnes assistaient à ses funérailles qui ont eu lieu à Bedford le 12 du courant. La Ligue du Sacré Cœur et l'Union St-Joseph de Bedford suivaient le convoi funèbre.

La magnifique propriété voisine de la manufacture Rixford est offerte en vente avec ou sans le stock du magasin actuel. Bonne maison, magasin bien situé dans le centre de la ville de Bedford et bien bâtie en grange et autres constructions ayant

coûté la somme de \$2,300. A vendre au-dessous du prix coûtant. S'adresser à R. Larue, agent, Upper Bedford.

L'avare entasse et n'épargne pas

C'est de son bon emploi que l'épargne, comme la richesse, tire tout son mérite. Il y a une manière d'économiser qui n'est pas une vertu : bien plus, le catéchisme nous apprend que c'est un péché capital. Je veux parler de l'avarice, c'est-à-dire de la passion qui conduit à entasser de l'argent pour le plaisir d'en posséder.

L'économie politique, d'accord avec le catéchisme, ne considère pas l'avare comme faisant œuvre bonne, attendu que s'il économise et s'impose des privations, ce n'est pas dans un but utile. L'épargne qui n'est pas destinée à être employée, à servir au développement de la vie de l'homme sur la terre, n'est pas véritablement l'épargne, pas plus que le mouvement de l'écureuil dans sa cage n'est du travail.

Ce n'est pas l'amour de la richesse qui doit nous inspirer l'habitude de l'économie : c'est le désir d'assurer notre existence et celle de notre famille ; c'est le désir d'être utile à l'humanité. Il est bien évident que ce n'est pas là ce que cherche l'avare, qui aime mieux mourir de faim que de toucher à son trésor.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonce L. A. Choquet et l'ère]

Cours d'instruction morale et civique, par Georges Dumezil, 1 vol. in-12 de 286 pages pages, broché. Prix : 2 fr. 50. Ch. Delagrave, éditeur, 15, rue Soufflot, à Paris.

L'ouvrage est divisé en XXVI chapitres dont les titres nous serviront à analyser l'ouvrage :

Les six premiers, sous le titre général de Psychologie, traitent : I. Introduction. II. La sensibilité. III. L'intelligence. IV. L'action. V. La pensée. VI. Moralité de la psychologie.

Les trois chapitres suivants, sous le titre de Morale Théorique, traitent successivement. VII. Psychologie de la morale. VIII. Fondement de la moralité. IX. La vertu.

Puis vient la morale pratique : X. L'individu. XI. Le mariage. XII. La famille. XIII. La patrie. XIV. L'humanité. XV. La nature et Dieu. XVI. Droit international.

Sous le titre général : Instruction civique, vient ensuite :

XVII. Droit national. XVIII. La Constitution. XIX. Le pouvoir exécutif. XX. Le pouvoir judiciaire. XXI. Les ministères. XXII. Le département. XXIII. La commune.

Vient ensuite l'économie politique : XXIV. Production et consommation de la richesse. XXV. Circulation de la richesse. XXVI. Distribution de la richesse.

La Revue Générale, 28e année, paraît le premier de chaque mois par livraison de 144 pages au moins, de 16 pages au moins de petit texte. Elle forme, par an, deux volumes de plus de 800 pages chacun. Prix de